

codex alimentarius commission



FOOD AND AGRICULTURE
ORGANIZATION
OF THE UNITED NATIONS

WORLD
HEALTH
ORGANIZATION



JOINT OFFICE: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tel: 39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 16 F de l'ordre du jour

CX/FAC 03/31

Fevrier 2003

**PROGRAMME MIXTE FAO/WHO SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITE DU CODEX SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES ET LES CONTAMINANTS**

**Trente-cinquième session
Arusha, (République Unie de Tanzanie), 17 - 21 Mars 2003**

**OBSERVATIONS SUR L'AVANT-PROJET DE LIMITES MAXIMALES POUR LE CADMIUM
SOUMISES EN REPONSE A LA LETTRE CIRCULAIRE CL 2002/10-FAC**

Les commentaires suivants ont été reçus du Canada:

CANADA:

En réponse à la lettre circulaire **2002/10-FAC (Avril 2002)**, le **Canada** est heureux d'offrir les commentaires suivants sur l'item 12, Part C:

Le Comité a renvoyé l'avant-projet de limites maximales pour les fruits; les germes de blé; le riz usiné; les graines de soja et d'arachide; la viande de bétail, la volaille, le cochon et le mouton; la viande de cheval; les légumes; les pommes de terre pelées, les légumes tiges et les légumes racines; les légumes feuille, les herbes fraîches, les champignons et le céleri en branche et les mollusques à l'étape 3 pour distribution, observations et examen à sa prochaine réunion.

Para 143, 34ème session du CCFAC

Le Canada a fourni des informations sur les limites en cadmium dans la plupart de ces aliments lors des années précédentes et n'a pas de données additionnelles à fournir. Le Canada souscrit à l'avant-projet de limites maximales qui s'élèvent pour les fruits à 0.05 mg/kg ; à 0.2 mg/kg pour les germes de blé (y compris le son et le germe); à 0.2 mg/kg pour le riz usiné; à 0.2 mg/kg pour les graines de soja et d'arachide ; à 0.05 mg/kg pour la viande de bétail, la volaille, le cochon et le mouton; à 0.2 mg/kg pour la viande de cheval ; à 0.05 mg/kg pour les légumes (non inclus les légumes feuille, les herbes fraîches, les légumes tiges et les légumes racines, les champignons, les tomates et les pommes de terre pelées); à 0.1 mg/kg pour les pommes de terre pelées, les légumes tiges et les légumes racines (non inclus le céleri en branche); et à 0.2 ppm pour les légumes feuilles, les herbes fraîches, les champignons et le céleri en branche (Appendice XIV).

Toutefois le Canada a procuré des données à Codex l'année dernière montrant l'occurrence naturelle en cadmium dans les mollusques (précisément les huîtres) de la cote ouest du Canada qui excède souvent la limite de 1.0 mg/kg. Il semble que ces trouvailles ne sont pas uniques à l'environnement canadien et, au vue de cette trouvaille, le Canada a proposé que la limite maximale proposée pour les mollusques soit réexaminée en prenant en compte l'occurrence naturelle de ce métal lourd et de l'exposition totale au cadmium de toutes les sources.